



PRÉFET DU NORD
SOUS PREFECTURE DE DOUAI

Bureau de la Protection des
Populations
et des Affaires Générales
C.HAREMZA
03 27 93 59 81

S3PI Hainaut Cambrésis
Douaisis
A. DUFLOS
03 27 21 31 69

A

Douai, le - 8 NOV. 2017

**Commission de Suivi de Site
NYRSTAR à AUBY**

Lieu : Sous-préfecture de Douai
Date : Le 26 septembre 2017

Collège administration

Monsieur DESTOUCHES, Sous-préfet de Douai
Madame HAREMZA, Sous-Préfecture
Monsieur SANTERRE, DREAL
Madame TROUVÉ, DDTM Douai-Cambrai

Collège exploitant

Monsieur BRASSART, Directeur de l'usine Nyrstar
Monsieur DUBOIS, Nyrstar
Monsieur PETITJEAN, Nyrstar
Monsieur RICOUART, Nyrstar
Monsieur SCHÖRER, Nyrstar

Collège représentant des salariés

Monsieur PLOUVIER, secrétaire du CHSCT Nyrstar
Monsieur DUTILLEUL, CHSCT Nyrstar
Monsieur SADKI, CHSCT Nyrstar
Monsieur THERY, CHSCT Nyrstar

Collège collectivités

Monsieur KACZMAREK, Maire d'Auby
Monsieur POCHART, adjoint au Maire de Flers-en-Escrebieux
Monsieur BEN SMIDA, Communauté d'Agglomération du Douaisis
Monsieur BOUCHET, Département du Nord
Monsieur DELCOURT, Département du Nord

Collège riverains et associations

Monsieur CLAMAGIRAND, riverain
Monsieur LESPAGNOL, riverain
Monsieur SALVINO, Association Aubygeoise de Défense de l'Environnement
Monsieur TROUVILLIEZ, Nord Nature Environnement
Monsieur CLAMAGIRAND, riverain

Monsieur LESPAGNOL, riverain
Monsieur SALVINO, Association Aubyeoise de Défense de l'Environnement
Monsieur TROUVILLIEZ, Nord Nature Environnement.

Personnes qualifiées

Monsieur FALEMPE, SDIS 59

Secrétariat de la CSS

Madame DUFLOS, S3PI

ORDRE DU JOUR

I.	Introduction du Président de la CSS.....	3
II.	Bilan d'activité et environnemental de l'établissement Nyrstar pour l'année 2016 (risques technologiques et risques chroniques).....	3
III.	Questions et échanges.....	4

I. Introduction du Président de la CSS

Monsieur DESTOUCHES remercie les participants de leur présence. Il précise que la réunion devrait se tenir entre les mois de mars et mai. Il souhaite ensuite vérifier si la composition de la commission est conforme à l'arrêté préfectoral.

Après vérification, il s'avère nécessaire d'actualiser la liste des représentants de l'exploitant. Concernant les salariés de Nyrstar, il est proposé d'indiquer simplement le nombre de personnes invitées. Dans la liste des personnes qualifiées, le nom de RFF doit également être modifié en SNCF Réseau. Il est également nécessaire d'ajouter le service de la voirie du Conseil Départemental dans la liste des invités.

Monsieur DESTOUCHES propose à M. BRASSART d'effectuer la présentation du bilan annuel 2016 de l'établissement Nyrstar.

II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement Nyrstar pour l'année 2016 (risques technologiques et risques chroniques)

Monsieur BRASSART laisse la parole à M. RICOUART.

Monsieur RICOUART présente à l'écran le document remis aux participants à leur arrivée. Il précise qu'au niveau des contrôles inopinés de l'eau, certaines valeurs étaient si faibles qu'elles se situaient sous la limite de détection. Lors de l'inspection réalisée par la DREAL le 22 novembre 2016, tous les contrôles n'ont pas pu être réalisés en raison d'un problème de sécurité rendant impossible l'accès aux tours. Quant aux actions sur la mise en conformité des stockages, elles ont été lancées en 2017. Les contrôles de l'épaisseur des réservoirs d'acide ont été achevés début 2017. Les seuls incidents survenus en 2016 se rapportent à une fuite d'acide et 14 courtes émissions de SO₂. Un petit éboulement de terre sans gravité est survenu au niveau du remblai du bassin G5. En 2017, aucune émission de SO₂ n'a été observée, hormis lors de l'arrêt programmé. Au niveau environnemental, la quantité de zinc rejetée dans le canal reste faible. Après une légère augmentation en 2015 et 2016, elle a de nouveau baissé en 2017. Les contrôles internes sont validés par les tests officiels RSDE et les vérifications de la DREAL. Les résultats sont également faibles pour les rejets de cadmium et de plomb.

Monsieur DESTOUCHES note que les valeurs sont nettement inférieures aux limites réglementaires.

M. RICOUART ajoute que les rejets de SO₂ dans l'atmosphère sont également conformes.

Monsieur TROUVILLIEZ demande si les 14 fuites de SO₂ sont incluses dans les données.

Monsieur RICOUART le confirme.

Monsieur TROUVILLIEZ souhaiterait disposer des résultats journaliers. Il s'informe de la façon dont la fleur de soufre a été éliminée.

Monsieur RICOUART explique que les quantités de fleur de soufre sont faibles et sont transformées en acide sulfurique.

En 2016, un POI a été déclenché suite à un incendie, ce qui a permis d'identifier un axe d'amélioration sur la transmission des renseignements au SDIS. Par ailleurs, le plan de réduction des rejets prévu en 2016 a été lancé en 2017.

III. Questions et échanges

Monsieur TROUVILLIEZ déplore le manque de précisions des données sur les rejets.

Monsieur SANTERRE explique que les valeurs sont souvent impossibles à mesurer en raison de leur faible niveau. Les données fournies correspondent à des cumuls.

Monsieur RICOUART déclare que les rejets sont analysés quotidiennement. Il est possible de fournir ces résultats si nécessaire.

Monsieur SANTERRE indique que d'énormes progrès ont été réalisés au niveau des rejets par Nyrstar depuis 2002. Les valeurs sont nettement inférieures aux seuils à partir desquels l'administration demande des plans d'action.

Monsieur TROUVILLIEZ rappelle qu'un arrêté préfectoral interdit aux pêcheurs de consommer les poissons de la Deûle.

Monsieur DESTOUCHES observe que ce type d'interdiction concerne les pollutions au PCB.

Monsieur SANTERRE explique que la directive européenne sur la qualité de l'eau porte ses fruits. Il propose de demander les analyses du canal de la Deûle à l'Agence de l'eau et de les joindre au compte-rendu.

Monsieur KACZMAREK rappelle que le SAGE Marque Deûle se met en place.

Monsieur RICOUART précise que Nyrstar n'émet pas de PCB. L'eau rejetée par l'usine est plus propre que celle qu'elle prélève.

Monsieur TROUVILLIEZ s'informe du devenir des boues présentes dans les bassins de décantation.

Monsieur RICOUART explique que ces boues sont conservées en permanence.

Monsieur BRASSART estime que l'évolution des procédés thermiques permettra un jour de les recycler en raison de la raréfaction des métaux qu'elles contiennent. Le système lancé dans les années 1990 pour traiter l'hématite n'a pas fonctionné.

Monsieur CLAMAGIRAND se renseigne sur les actions d'amélioration relatives aux émissions de SO₂ de la cheminée du K1.

Monsieur BRASSART explique que des investigations seront menées lors de l'arrêt.

Monsieur TROUVILLIEZ s'informe de la composition des bassins.

Monsieur SANTERRE explique que les membranes des bassins sont imperméables. Des sondes sont placées sur les digues. Nyrstar fait figure de précurseur sur la qualité des contrôles des bassins.

Monsieur KACZMAREK déplore l'absence de représentants de SNCF Réseau, dans la mesure où la construction du passage routier sous la voie ferrée est une priorité pour la ville d'Auby.

Monsieur DESTOUCHES souligne que, suite au dernier incident, cet ouvrage est devenu essentiel pour la sécurité des automobilistes.

Monsieur BOUCHET explique que le coût d'un souterrain s'établit à 25 millions d'euros. Une solution provisoire sera mise en place en attendant la participation d'un autre partenaire financier, les travaux d'installation, de feux tricolores débuteront le 25 octobre 2007 et dureront 5 mois.

Monsieur DESTOUCHES observe que l'accès au futur port public fluvial est également prioritaire à Auby.

Monsieur TROUVILLIEZ observe que des accidents de voiture peuvent toujours se produire dans le cas où un nuage de fumée se dégage du site.

Monsieur CLAMAGIRAND demande si la Mairie d'Auby est averti en cas d'émission de SO₂.

Monsieur BRASSART répond que Nyrstar peut ajouter la Mairie parmi les institutions à prévenir.

Monsieur TROUVILLIEZ s'informe ensuite sur les contrôles de légionellose non réalisés.

Monsieur SANTERRE explique que la DREAL a été avertie du problème, qui concerne uniquement les tours où une atmosphère acide a corrodé les passerelles. Or cette acidité empêche les légionnelles de se développer.

Monsieur RICOUART ajoute que des contrôles réguliers sont effectués aux endroits sensibles.

Monsieur SANTERRE précise que les rejets d'acide sont contrôlés.

Monsieur SADKI assure que le CHSCT de Nyrstar est vigilant sur l'état des passerelles.

Le Sous-Préfet,


Jacques DESTOUCHES